



16^e Conférence
des directeurs des pêches de la CPS
22–26 avril 2024



Original : anglais

Conclusions de la seizième Conférence des directeurs des pêches de la CPS

Secrétariat de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS

Contexte

1. La seizième Conférence des directeurs des pêches de la Communauté du Pacifique (CPS) se tient à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) du 22 au 26 avril 2024. Elle est organisée en présentiel (bien que les séances soient diffusées en direct) ; tous les membres et les observateurs peuvent ainsi se rendre au siège de la CPS et être présents physiquement à la réunion.
2. Vingt-trois membres prennent part à la Conférence : l’Australie, les Îles Cook, les États-Unis d’Amérique, les Fidji, la France, Guam, Kiribati, les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, Nauru, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande, Palau, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la Polynésie française, les Îles Salomon, le Samoa, les Samoa américaines, Tokelau, les Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Wallis et Futuna.
3. La Conférence annuelle des directeurs des pêches de la CPS couvre un large éventail de domaines d’intérêt, pour lesquels les services des pêches sont compétents et dans lesquels la CPS, et en particulier la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (Division FAME), fournit une assistance scientifique et technique et appuie le renforcement des capacités. La Conférence joue un rôle unique et crucial, en ce qu’elle fixe les orientations stratégiques de la Division FAME de la CPS. En favorisant la mutualisation des connaissances et des meilleures pratiques, ainsi que la définition de stratégies de gestion durable, cet événement contribue à la pérennité des ressources halieutiques et aquacoles des membres dans le Pacifique.
4. La Conférence est présidée par M. Archie Soliai, Directeur du Département des ressources marines et sauvages des Samoa américaines.
5. La Conférence est ouverte avec un message enregistré de Stuart Minchin, Directeur général de la CPS, qui est absent du siège de l’Organisation en raison d’engagements pris préalablement vis-à-vis des membres.
6. Les participants à la Conférence jugent nécessaire de consigner par écrit les principales conclusions sur lesquelles un consensus a pu être dégagé, pour orienter le financement et la gestion des programmes de travail de la Division FAME de la CPS, attirer l’attention des organisations membres du CORP, des partenaires du développement et des bailleurs de fonds sur des points précis, marquer leur accord sur des questions devant être portées à l’attention des membres eux-mêmes, et informer les participants à la Conférence régionale des ministres des Pêches à venir, les membres du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) de la CPS, ainsi que les dirigeants assistant aux Sommets des chefs d’État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique.

Rapport sur la suite donnée aux conclusions de la quinzième Conférence des directeurs des pêches de la CPS

7. Les directeurs des pêches :
 - a. *examinent* et *notent* la suite donnée aux conclusions de la quinzième Conférence des directeurs des pêches de la CPS.

Présentation des résultats au regard du plan d’activité 2022–2027 de la Division FAME

8. Les directeurs des pêches :

- a. *examinent* et *notent* les résultats obtenus par la Division FAME (document de travail 1) ;
- b. *notent* que malgré l'augmentation du taux de traitement des demandes nationales l'an dernier, un retard de plusieurs années s'est accumulé, et un nombre conséquent de demandes reste à traiter ;
- c. *prient* la Division FAME de la CPS d'améliorer les rapports annuels relatifs aux demandes nationales présentés lors des Conférences des directeurs des pêches, en y incluant une analyse rétrospective sur cinq ans de l'avancement du traitement des demandes pour chaque membre. Ces rapports doivent également faire état des éventuels problèmes qui freinent les progrès ou nécessitent l'attention des membres, afin d'améliorer les taux de traitement ;
- d. *prennent acte* du nombre de demandes en cours et *encouragent* la Division FAME de la CPS à améliorer le taux de traitement des demandes nationales, notamment en faisant appel à des consultants locaux ou régionaux.

Plan de mise en œuvre de la Division FAME

9. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent acte* de l'élaboration du Plan de mise en œuvre de la Division FAME de la CPS, du financement de cette démarche par la Nouvelle-Zélande, et encouragent les autres bailleurs et partenaires à adopter un mécanisme de financement souple dans le cadre de ce Plan ; et
- b. *mettent en avant* des domaines précis que la Division FAME devrait envisager de prendre en compte lors de la prochaine phase de l'élaboration du Plan de mise en œuvre, à savoir :
 - i. le suivi des effets du changement climatique sur les ressources halieutiques côtières et sur l'aquaculture/la mariculture, ainsi que la résilience à ces effets ;
 - ii. les outils et les conseils scientifiques en lien avec les évaluations scientifiques relatives aux espèces inscrites à la CITES, en particulier les espèces de coraux et de poissons marins, notamment celles présentant un intérêt pour le marché de l'aquariophilie, ainsi que les espèces d'holothuries et de bénéitiers ;
 - iii. le suivi environnemental et les conseils scientifiques relatifs aux écosystèmes des lagons et des récifs coralliens sur des questions telles que la couverture et la santé coralliennes, les efflorescences algales, la qualité de l'eau et les infestations d'acanthasters, pour apporter un appui à certaines parties prenantes du secteur des ressources marines ;
 - iv. la politique commerciale et les conseils relatifs au commerce des produits de la pêche côtière ;
 - v. le renforcement des capacités des équipes nationales et des groupes infrarégionaux via le Programme de formation des cadres du secteur des pêches dans le Pacifique ; et
 - vi. l'élaboration et la mise en œuvre d'évaluations des stocks pour lesquels peu de données sont disponibles dans le secteur des pêches côtières.

Priorités et nouveaux axes de travail de la Division FAME

10. Les directeurs des pêches :

- a. *examinent* et *approuvent* les axes de travail prioritaires de la Division FAME définis pour 2024, et les nouveaux axes de travail exposés (document de travail 3) ;
- b. *prennent note* de la nécessité de collaborer avec les bailleurs de fonds afin d'accroître considérablement l'aide financière allouée au Programme pêches côtières et aquaculture (CFAP), en particulier dans les domaines dont les ressources sont limitées, tels que les sciences marines et le développement des pêches ; et
- c. *prient* la Division FAME d'examiner les autres priorités définies lors de la Conférence. L'accent est plus particulièrement mis sur les problématiques et domaines suivants :
 - i. la mise à profit des innovations et évolutions technologiques récentes, l'objectif étant d'améliorer la collecte de données ainsi que le suivi, le contrôle et la surveillance dans le domaine des pêches côtières ;
 - ii. l'évaluation de l'expertise et des ressources régionales dans leur globalité afin de faciliter la fourniture d'informations scientifiques et de conseils dans le domaine des pêches côtières et de l'aquaculture ;
 - iii. le maintien du soutien apporté à la Section information et savoir halieutiques dans le cadre de sa contribution à la mise à disposition des produits nationaux en langues locales, le but étant d'optimiser leur utilité et leur impact ;
 - iv. le renforcement de l'attention portée à la sécurité alimentaire et à la sécurité sanitaire du poisson et des produits à base de poisson issus de la pêche hauturière, des pêches côtières et de l'aquaculture ;
 - v. le renforcement de la collaboration entre le Programme pêche hauturière (OFP) et le Programme pêches côtières et aquaculture (CFAP) dans le cadre de l'élaboration et de l'utilisation des outils de déclaration et de suivi électroniques, l'accent étant plus particulièrement mis sur la collecte des données utilisées pour réaliser les évaluations et formuler les conseils de gestion ;
 - vi. la poursuite du renforcement et du transfert des connaissances relatives aux effets du changement climatique sur la pêche hauturière, les pêches côtières et l'aquaculture ; et
 - vii. la réponse aux priorités mises en avant par les membres dans leurs déclarations respectives.

Mise en œuvre de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050

11. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent note* de l'exposé du Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique relatif à la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050.

Programme pêches côtières et aquaculture : orientation future

12. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent acte* des problèmes cruciaux rencontrés par le Programme CFAP, liés au financement, au manque de moyens humains, ainsi qu'au nombre de demandes nationales et de priorités régionales ;
- b. *prennent note* de la diversité des besoins au sein des États et Territoires membres et d'un État ou Territoire à l'autre dans le domaine des pêches côtières et de l'aquaculture. Cette diversité nécessite que le Programme CFAP adopte un éventail d'approches afin de fournir l'appui nécessaire pour répondre aux besoins nationaux ;
- c. *soulignent* que les échanges entre pairs (via des protocoles établis en commun) et les démarches de formation des formateurs peuvent tenir lieu de mécanismes de soutien aux États et Territoires insulaires océaniques dans des domaines techniques précis liés aux pêches côtières et à l'aquaculture, avec l'appui de la CPS ;
- d. *encouragent* les membres à cofinancer les demandes adressées au Programme CFAP de la Division FAME, lorsque c'est possible ;
- e. *demandent* à la CPS d'étudier de nouvelles sources de financement et d'exploiter les débouchés offerts, entre autres, par les actions menées dans le domaine du changement climatique, des systèmes alimentaires et de la sécurité alimentaire ; et
- f. *demandent* à la CPS d'appliquer les critères généraux de classement des demandes nationales par ordre de priorité, tels qu'ils sont présentés à l'annexe A, en notant qu'il s'agit d'un processus itératif.

Points et priorités clés des membres

13. Les directeurs des pêches :

- a. *présentent* leurs priorités et lacunes actuelles et émergentes dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, et formulent notamment des observations concernant l'accès aux données, leur disponibilité et leur utilisation.

Point sur la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique/le Cadre régional pour la biosécurité aquatique

14. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent acte* du point sur l'élaboration de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique (PRAS) dans le cadre de trois ateliers de consultation sous-régionaux et d'un atelier régional final ;
- b. *prennent acte* du point sur l'examen à mi-parcours du Cadre régional pour la biosécurité aquatique réalisé lors des ateliers de consultation consacrés à l'élaboration de la PRAS ; et
- c. *prennent acte* de la nécessité de désigner des représentants nationaux du secteur privé et de la société civile, qui participeront aux deux derniers ateliers sous-régionaux (Micronésie et Mélanésie), les représentants nationaux en Polynésie pouvant être consultés par d'autres moyens, et à l'atelier régional final.

Suivi de la pêche thonière : renforcement des capacités concernant les programmes nationaux d'observation, progrès en matière de notification et de suivi électroniques

15. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent acte* du point relatif aux travaux récents réalisés dans le domaine du suivi des pêcheries thonières régionales, notamment de la mise en œuvre de la déclaration électronique dans l'ensemble des programmes de suivi ;
- b. *soulignent* que l'analyse à terre des enregistrements de suivi électronique pourrait accroître les débouchés professionnels pour les femmes ;
- c. *soulignent* que la Division FAME de la CPS doit continuer d'apporter un appui technique à la certification et à la formation des observateurs nationaux de la pêche hauturière, et que les programmes d'observation jouent un rôle important en ce qu'ils améliorent les perspectives d'emploi et de carrière dans les pays insulaires océaniques ; et
- d. *demandent* à la Division FAME de la CPS de collaborer avec l'Agence des pêches du Forum (FFA) pour :
 - i. élaborer un mécanisme à plus long terme permettant la gestion efficace du fonds régional de recouvrement des coûts d'observation (ROCR), conformément aux décisions prises lors des 94^e et 130^e réunions du Comité des pêches du Forum, l'objectif étant de veiller à ce que les activités de la Division FAME menées à l'appui des programmes nationaux d'observation bénéficient d'un financement suffisant ; et
 - ii. rendre régulièrement compte, par courrier électronique adressé aux directeurs des pêches, de l'avancement de l'élaboration du mécanisme, le premier rapport devant être envoyé au plus tard le 30 août 2024.

Point sur le Système de gestion des demandes des membres de la Division FAME de la CPS

16. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent acte* avec satisfaction des progrès réalisés quant à la mise en œuvre et au perfectionnement du Système de gestion des demandes des membres ; et
- b. *demandent* à la Division FAME de la CPS de présenter à chaque Conférence annuelle des directeurs des pêches un point plus détaillé sur l'avancement du traitement des demandes ainsi que du processus de classement par ordre de priorité (voir aussi paragraphes 8.c. et 12.f.).

Rapport d'activité sur le changement climatique/point sur l'atelier de sensibilisation climat et pêche hauturière (CLAW)

17. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent acte* du rapport d'activité sur le changement climatique (document de travail 9) et *saluent* les actions menées par la CPS au cours de l'année écoulée ;

- b. *encouragent* la poursuite des ateliers de formation décrits dans le rapport ; et
- c. *soulignent* la nécessité de prêter encore plus attention aux effets du changement climatique sur les ressources côtières, ce qui suppose que les agents concernés participent aux ateliers de formation et de sensibilisation.

Points d'information sur les actions menées dans le domaine du changement climatique aux échelons régional et mondial

18. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent acte* des informations présentées par le Programme régional océanique de l'environnement (PROE) concernant la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 28), et notamment la journée de « dialogue consacré à l'océan et aux changements climatiques » et la préparation de la COP 29 axée sur le financement climatique ;
- b. *prennent acte* des informations fournies par le Programme durabilité environnementale et changement climatique (CCES) et le Programme phare sur le changement climatique de la CPS ;
- c. *prennent acte* de la description par la FFA de sa stratégie relative au changement climatique ;
- d. *notent* que lorsque les stratégies d'adaptation ne peuvent pas prendre en compte l'ensemble des effets du changement climatique, les mécanismes de financement des pertes et préjudices et les futures mesures de justice climatique pourraient combler ces éventuelles lacunes ;
- e. *soulignent* la nécessité de répertorier les effets du changement climatique sur les pêches, en particulier dans les zones côtières et littorales, pour appuyer l'élaboration de stratégies d'adaptation fondées sur des données probantes ; et
- f. *demandent* à la Division FAME de la CPS de mettre au point un plan d'action climatique dans le secteur des pêches côtières et de l'aquaculture, qui sera examiné à la dix-septième Conférence des directeurs des pêches.

Évaluation de la vulnérabilité du Pacifique face au changement climatique

19. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent acte* de la présentation relative à l'avancement de la mise à jour de l'évaluation de la vulnérabilité du Pacifique face au changement climatique.

Conclusions de la sixième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture et du troisième Dialogue sur la pêche communautaire

20. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent acte* avec satisfaction du Relevé de conclusions et de mesures de la sixième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture (RTMCA6) (document de référence 2a), présenté dans le document de travail 8 ;

- b. *prennent acte* avec satisfaction du Relevé de conclusions et de mesures du troisième Dialogue sur la pêche communautaire (CBFD3) (document de référence 2b), présenté dans le document de travail 8 ;
- c. *examinent* et *approuvent* les recommandations 22 a), 22 b), 27 b), 30 a), 30 b), 33 a), 33 b), 33 c), 37 a), 37 b) et 45 a) de la RTMCFA6 aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence dans le contexte du classement par ordre de priorité des demandes adressées à la Division FAME de la CPS ;
- d. *approuvent* la recommandation 27 a) de la RTMCFA6 concernant la réalisation d'une étude de faisabilité d'un projet d'écloserie marine régionale, telle que présentée dans le Relevé de conclusions et de mesures de la RTMCFA6, et *recommandent* à la Division FAME de la CPS d'évaluer l'intérêt d'un partenariat avec les écloseries nationales existantes dans le cadre de cette étude ;
- e. *approuvent* la recommandation 40 a) de la RTMCFA6, tout en reconnaissant les contraintes financières pesant actuellement sur les activités liées au développement des pêches et aux dispositifs de concentration de poissons (DCP), et *demandent* donc à la Division FAME de la CPS de solliciter des financements auprès des bailleurs et des partenaires afin de mettre en œuvre ces activités ;
- f. *recommandent* à la Division FAME de la CPS de s'associer aux activités pertinentes en cours dans la région et aux analyses régionales en lien avec ces activités aux fins de la mise en œuvre, le cas échéant, des décisions adoptées par les directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence concernant les recommandations de la RTMCFA6 présentées ci-dessus, et *prient instamment* la Division FAME de la CPS de s'entretenir avec les partenaires et les bailleurs de fonds pour permettre l'exécution de ces activités ;
- g. *examinent* et *approuvent* les recommandations 49 a), 49 b), 49 c) et 49 d) du CBFD3 aux directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence, et *encouragent* le Coordonnateur du CBFD3 et le Groupe consultatif du CBFD à passer en revue ces recommandations afin d'apporter des éclaircissements quant à leurs modalités de traitement ; et
- h. *notent* que la prochaine RTMCFA (novembre 2024) devrait se tenir par visioconférence en raison de contraintes budgétaires. Toutefois, le quatrième Dialogue sur la pêche communautaire (CBFD) se déroulera en présentiel (en novembre 2024).

Point sur les données régionales – dernières évolutions, lacunes et défis à relever

21. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent acte* du point présenté par la Division statistique pour le développement (SDD) de la CPS sur les activités et produits présentant un intérêt pour les pêches et l'aquaculture, soulignant le rôle essentiel des services de la statistique des États et Territoires de la région ;
- b. *prennent acte* du point sur la Plateforme de données océaniques de la CPS, une plateforme intégrée permettant le partage de données et de ressources, et de la présentation de la politique sur la gouvernance des données de la CPS ;

- c. *soulignent* la nature confidentielle d'une grande partie des données sur les pêches recueillies à l'échelon national, telle que définie dans la politique sur la gouvernance des données de la Division FAME de la CPS ; et
- d. *prennent acte* des difficultés à rendre compte de la contribution des pêches et de l'aquaculture dans les calculs standard permettant d'établir les comptes nationaux, et *prient instamment* la Division SDD de la CPS de prendre en considération ces ressources essentielles dans le cadre des évaluations plus globales des économies nationales.

Étude de cas – Intégration des données halieutiques régionales : système de gestion des données sur la pêche thonière (TUFMAN2)

22. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent acte* avec satisfaction de l'étude de cas faisant état de l'évolution des systèmes de gestion des données sur la pêche thonière, des enseignements tirés et de l'avenir de TUFMAN2.

Étude de cas – Données sur les pêches côtières : IKASAVEA

23. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent acte* avec satisfaction de l'étude de cas faisant état de l'évolution de la collecte de données sur les pêches côtières, de l'utilité croissante de l'outil IKASAVEA et de son amélioration continue ; et
- b. *notent et réaffirment* l'importance et l'opportunité des ateliers relatifs aux pêches côtières qui seront organisés prochainement, à savoir l'atelier sur l'évaluation des stocks d'holothuries dans le Pacifique et l'outil eNDF, suivi de l'atelier sur l'analyse des données dépendantes des pêcheries (qui auront lieu tous les deux en juillet), et l'atelier de formation entre pairs à l'outil IKASAVEA (en septembre).

Données intégrées sur la pêche et l'aquaculture

24. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent acte* du point concernant la conservation, la mise à disposition et la visualisation des données nationales relatives à la pêche côtière et hauturière ;
- b. *approuvent* la proposition de stratégie de conception d'une application électronique (e-application) unique TAILS/IKASAVEA et formulent des observations pour guider cette conception ;
- c. *prennent acte* du point concernant la politique de gouvernance des données de la Division FAME de la CPS et *approuvent* l'ajout de trois catégories de données (données des sonars des DCP, données des conserveries et données sur les transbordements), classifiées comme données à risque élevé et non publiques, à l'annexe A de la politique de gouvernance des données de la division FAME de la CPS (document de travail 7) ; et
- d. *approuvent* la démarche consistant à former les membres au moment de la mise en ligne des pages actualisées des pays au second semestre 2024.

Point sur l'examen de la Feuille de route régionale et de la Nouvelle partition pour les pêches côtières

25. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent acte* du point sur l'examen des documents « A Regional Roadmap for Sustainable Pacific Fisheries » (Feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie) et « Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement : La Stratégie de Nouméa » (document de travail 5) ;
- b. *se déclarent* très préoccupés par l'absence de progrès, compte tenu des directives claires données par les ministres ;
- c. *demandent* à la CPS, en collaboration avec la FFA, d'accorder la plus haute priorité à ces travaux ; et
- d. *soulignent* la nécessité de veiller, lors de l'examen, à ce que ces politiques mettent en œuvre la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 et tiennent compte des enjeux importants à l'échelon sous-régional.

Digital Earth Pacific

26. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent acte* avec satisfaction de la présentation relative à l'initiative Digital Earth Pacific ; et
- b. *soulignent* les avantages potentiels de cet outil, à savoir :
 - i. le suivi des ressources et des écosystèmes présentant un intérêt pour la pêche côtière, la pêche hauturière et l'aquaculture ;
 - ii. l'évaluation, le développement et la gestion des ressources marines et côtières ; et
 - iii. le suivi des effets du changement climatique.

Genre et inclusion sociale dans le secteur de la pêche

27. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent acte* des présentations relatives à l'égalité de genre et à l'inclusion sociale (EGIS), en mettant l'accent sur les points suivants :
 - i. le Programme phare sur l'égalité de genre de la CPS et le récent Forum sur l'EGIS organisé conjointement par la CPS et la FFA aux Îles Salomon ;
 - ii. la publication du *Pacific handbook for human rights, gender equity and social inclusion in tuna industries* (Manuel océanien en faveur du respect des droits de la personne, de l'équité de genre et de l'inclusion sociale dans les industries thonnières) ; et
 - iii. le point sur les travaux de recherche concernant les questions de genre et la pêche à Kiribati, dans les secteurs des pêches côtières et de l'aquaculture (document d'information 6).

- b. *soulignent* l'importance de ces initiatives et *encouragent* la poursuite des travaux dans ces domaines.

Point sur le Centre de la Communauté du Pacifique pour les sciences océaniques (PCCOS) et sur le Programme phare sur l'Océan de la CPS

28. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent acte* du point sur les activités du Centre de la Communauté du Pacifique pour les sciences océaniques et du Programme phare sur l'Océan de la CPS.

Point sur la Campagne pour la prospérité dans le Pacifique bleu

29. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent acte* de la présentation du point sur la Campagne pour la prospérité dans le Pacifique bleu (UBPP), notamment du passage de la phase de concept à celle de conception conjointe.

Point de l'observateur

30. Les directeurs des pêches :

- a. *prennent acte* de l'exposé de la Banque mondiale décrivant la proposition de programme régional Pacific Oceanscape (PROP) de la CPS, et *approuvent* cette proposition ainsi que la démarche de préparation à l'appui des priorités des membres.

Conclusions présentées par la seizième Conférence des directeurs des pêches à la cinquième Conférence régionale des ministres des Pêches

31. Les directeurs des pêches :

- a. *chargent* la Division FAME de rédiger un résumé des principales conclusions de la seizième Conférence des directeurs des pêches de la CPS en vue de sa présentation à la cinquième Conférence régionale des ministres des Pêches.

Clôture

32. Les directeurs des pêches adoptent le relevé de conclusions de la seizième Conférence des directeurs des pêches de la CPS.

33. Les directeurs des pêches réunis en leur seizième Conférence prennent acte avec une très grande tristesse de la disparition de M. Poasi Ngaluafe, des Tonga, durant la Conférence. Ils tiennent à saluer son inlassable contribution au secteur des pêches des Tonga et de la région, et adressent leurs condoléances à l'ensemble de sa famille et de ses collègues.

34. M. Paula Vivili, Directeur général adjoint de la CPS, déclare la Conférence close.

Annexe 1

À ajouter.